



## FICHE TECHNIQUE

# PANNEAU ISOLANT MINÉRAL MULTIPOR

## 1. DESCRIPTION

Panneau isolant à base de silicates de calcium hydratés, matières premières naturelles 100% minérales, incombustible et sans fibre, bénéficiant d'un certificat ACERMI. N°14/191/999 et du label natureplus® N°1105-1110-116-1.

## 2. DESTINATION

Les panneaux isolants Multipor sont un des éléments constitutifs du système KEIM XPor.

Ce système est destiné à l'isolation thermique extérieure de façades en maçonnerie ou en béton, réalisées avec ou sans enduit. Les panneaux Multipor sont destinés à être posés par collage complété obligatoirement d'un chevillage.

## 3. PROPRIÉTÉS

- Conductivité thermique : 0,045 W/(m.K)
- Résistance à la compression  $\geq 300$  kPa
- Résistance à la traction  $\geq 80$  kPa
- Masse volumique apparente : env. 115 kg/m<sup>3</sup>
- Résistance à la diffusion de vapeur d'eau :  $\mu=3$
- Tolérance dimensionnelle :  $\pm 2$  mm
- Incombustible : classe A1 (selon NF EN 13501-1)
- Sans fibre
- Respectueux de l'environnement
- Ne contient pas de COV
- 100% recyclable
- Simplicité de mise en oeuvre

## 4. APPLICATION DU PRODUIT

### Préparation du support :

Le support doit être propre, sec, plan, débarrassé de toute graisse et ne doit pas être trop absorbant.

### Encollage :

Toute découpe de panneau doit être effectuée à la scie fine (égoïne ou scie à ruban). Appliquer au dos d'un panneau le Mortier Léger XPor fraîchement gâché

soit sur la totalité de la surface à l'aide d'une taloche crantée de 10 mm ou par plots et boudins, en veillant à encoller au minimum 70% de la surface. L'encollage par taloche crantée est possible uniquement sur des supports parfaitement plans. (Cf. fiche technique Mortier Léger XPor).

### Pose :

Les panneaux doivent être collés bord-à-bord et en commençant par le bas. Appliquer le panneau contre la paroi et le faire glisser contre le panneau déjà fixé en veillant à ce que le mortier ne pénètre pas dans les joints.

Tout joint de largeur supérieure à 5 mm sera rebouché avec une découpe de panneau Multipor soigneusement insérée.

Les joints d'une largeur inférieure à 5 mm peuvent être rebouchés avec le Mortier de Rebouchage Multipor.

Les panneaux isolants doivent être posés en queue droite en bordure de bâtiment.

Ne pas superposer les joints de panneau et les joints de maçonnerie.

Veiller à ne pas créer de points durs. Laisser un intervalle (vide) de 5 mm entre le chant du panneau Multipor et un point dur de la paroi support.

Respecter un temps de séchage de 24 à 48 h avant chevillage.

### Chevillage :

Le système doit obligatoirement être chevillé. Le chevillage s'effectuera avec les chevilles EJOT STRU 2G (agrément technique européen ETA-04/0023) après durcissement du Mortier Léger XPor. Chaque cheville sera obligatoirement montée „à fleur“. Tout panneau isolant abîmé lors de la fixation des chevilles est à remplacer. Le plan de chevillage sera déterminé en conformité avec les règles des e-cahiers 3701 et 3707 du CSTB.

Protéger les panneaux isolants de l'humidité lors de leur mise en place.

### Préparation des finitions :

Poncer les éventuelles aspérités avec une planche à poncer pour faciliter l'application des finitions.



### 5. CONDITIONNEMENT

Dimension de panneau 600 x 390 mm  
Traitement des bords : Émoussement  
Épaisseurs disponibles 80 -100 -120 -140 -  
160 -180 - 200 mm.

Plaque d'embrasure Multipor : 600 x 250 mm  
Épaisseur : 20-30-40 mm

### 6. STOCKAGE

Sous abri, dans un endroit sec. Les panneaux isolants doivent être protégés de l'humidité sur chantier.

### 7. DESTRUCTION

Code CED : 17 06 04 ou bien 17 01 01.

### 8. GARANTIES COMMERCIALES

#### Garantie Couleur 20 ans :

Le système d'isolation par l'extérieur KEIM XPor intégrant le panneau minéral isolant Multipor peut comporter une finition en peinture minérale et à ce titre, une attestation de Garantie Couleur 20 ans peut être délivrée à la maîtrise d'ouvrage. Se référer aux conditions d'attribution auprès du service commercial KEIM.

#### Garantie Bonne Tenue 10 ans :

Une attestation d'assurance de metteur en œuvre de technique non courante peut être délivrée aux applicateurs agréés du système KEIM XPor. Cette assurance garantit les travaux de pose de l'ETICS pendant une période de 10 ans. Se référer aux conditions d'attribution auprès du service commercial KEIM.

### 9. CERTIFICATIONS ET LABELS

Le panneau minéral isolant Multipor remplit les conditions d'attribution de l'écolabel international natureplus® (N°0404-0812-086-1) par la qualité de ses composants et ses propriétés sanitaires.

Le label européen natureplus® identifie selon des critères drastiques les meilleurs produits pour une construction et un habitat durables.

Le panneau isolant rigide minérale Multipor relève de la famille RL0404 Plaque en mousse minérale (utilisation intérieure et extérieure).



Les renseignements techniques qui figurent dans cette fiche ne peuvent en aucun cas se substituer à un descriptif précis établi par nos services techniques. Les informations délivrées sont le fruit d'un travail de développement approfondi et de nos retours d'expérience de chantiers. Nos recommandations écrites et orales, ont pour objectif de soutenir les utilisateurs dans leur choix de produits et n'ont aucune valeur contractuelle. Elle ne dispensent en aucun cas l'acheteur et l'applicateur de l'obligation de s'informer avec attention au sujet du caractère approprié de nos produits à une utilisation prévue. Les règles de l'Art et DTUs en vigueur devront être respectés. Les modifications liées à l'amélioration des produits ou à leur application nous sont réservées. La présente fiche annule et remplace toute édition antérieure. Il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier qu'il s'agit bien de la dernière édition.